
SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023 - 537 du 27 mai 2023
portant nomination du directeur administratif et financier de l'inspection générale de la
santé

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civiles et militaires ;

Vu le décret n°82-585 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2009-402 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2018-286 du 02 juillet 2018 portant organisation du ministère de la santé et de la population ;

Vu le décret n° 2018-269 du 2 juillet 2018 portant attributions et organisation de l'inspection générale de la santé ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

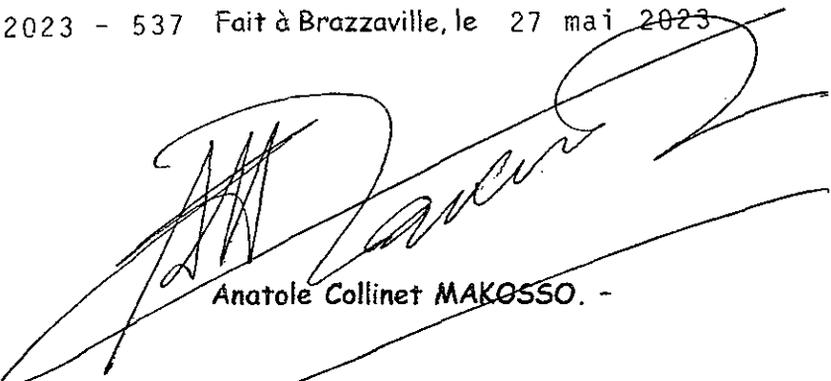
Article premier : M. Germain BAYANDE, Administrateur des services administratifs et financiers en instance de reclassement, est nommé directeur administratif et financier de l'inspection générale de la santé.

Article 2 : L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2023 - 537 Fait à Brazzaville, le 27 mai 2023

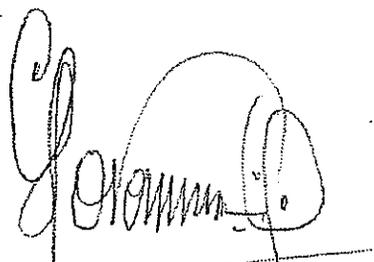
Par le Premier ministre, chef du
Gouvernement,



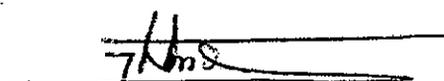
Anatole Collinet MAKOSSO. -

Le ministre de la santé et de la population,

Le ministre de l'économie et des
finances,

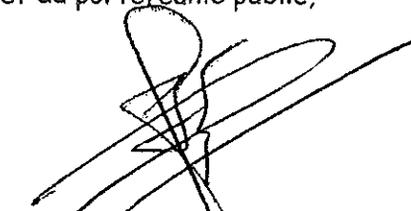


Gilbert MOKOKI. -



Jean-Baptiste ONDAYE. -

Le ministre du budget, des comptes publics
et du portefeuille public,



Ludovic NGATSE. -